

## 4 Économie

## Entretien avec le directeur général de la Banque gabonaise de développement...

## ...Roger Owono Mba : " Toutes ces allégations ont pour but de nuire à l'image de la Banque "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville / Gabon

**Divulgarion de certains comptes clients sur les réseaux sociaux, irrégularité dans le versement des salaires, octroi de crédits de manière frauduleuse, rétro-commissions...** Depuis plusieurs semaines, la Banque gabonaise de développement (BGD) subit des attaques répétées. Son administrateur directeur général, dans cet entretien exclusif, a tenu à réagir.

**L'union.** lors de la fête du 1er mai, vous avez affirmé que votre structure bancaire est confrontée à deux principaux problèmes : l'augmentation des charges et la faiblesse des ressources. Est-ce que vous pouvez revenir en détail sur ce sujet ?

**Roger OWONO MBA :** Pour la plupart des entreprises, la fête du Travail est, pour la hiérarchie et les employés, une occasion de faire le point de la situation de leur structure. C'est ce que nous aussi, nous avons effectivement fait avec nos collaborateurs. Nous avons donc évoqué avec eux l'état d'avancement du processus de restructuration et de redressement dans lequel, comme vous le savez, se trouve la BGD. Nous avons donc commencé par rappeler à tous les employés présents les deux principales difficultés auxquelles est confrontée la banque et dont la résolution constitue la trame de notre plan de redressement. Sachant que les premières alertes datent en réalité de 2006, selon les rapports des organes de régularisation (Cobac), notre établissement est confronté à deux principales difficultés : un niveau de charges élevé par rapport aux produits et une insuffisance de ressources financières pour le développement d'une activité de crédits optimale.

Nous avons donc confirmé à nos collaborateurs que d'importants efforts ont pu être réalisés en matière de maîtrise des charges. Nous avons en effet enregistré une baisse substantielle de tous les postes de charge de la banque. En revanche, nous n'avons pas encore pu atteindre nos objectifs en matière de mobilisation des ressources. La problématique des ressources est d'autant plus handicapante pour nous, qu'il existe de réels besoins de financement, puisque nous ne cessons de recevoir des demandes. A titre d'exemples, nous pourrions citer tous ces projets concernant le logement et l'habitat que l'Etat est en train de mettre en place et que nous pourrions accompagner du fait de notre position de premier bailleur de fonds des fonctionnaires au Gabon.

**Pourtant, dans le cadre de la restructuration de la Banque, plusieurs informations font état de ce que des coupes vont être opérées dans les salaires des employés, en particulier les gagne-petit alors qu'il y a d'autres postes où l'on peut réaliser des économies. Pourquoi avoir adopté cette stratégie ?**

Cette question suscite ma très grande surprise. Je vous ai indiqué tantôt que parmi les difficultés que notre entreprise rencontre, le domaine dans lequel nous avons pu réaliser des avancées notables concernait justement



Photo : D.R.

Roger Owono Mba, directeur général de la BGD.

la baisse des charges. Et cela est visible et palpable. Et dans ces opérations de maîtrise des charges, aucune baisse de salaire n'a été opérée. Ce que je peux vous dire et qui n'est pas un secret - puisque l'information a été donnée à l'ensemble des employés -, c'est que la Cobac a fait injonction à la BGD de réaliser un plan social afin de réduire les effectifs et donc la masse salariale. Et en application de cette exigence de la Cobac, le plan de redressement prévoit effectivement une baisse des effectifs et non une baisse des salaires. A ce jour, aucun licenciement économique n'a été prononcé. La baisse des effectifs que nous avons enregistrée ces dernières années correspond à des départs négociés, c'est-à-dire des départs effectués à l'initiative des agents. Pour répondre précisément à votre question, le plan de restructuration ne prévoit donc pas de coupes dans les salaires et en particulier des salaires des gagne-petit. Il prévoit une baisse de toutes les charges et les charges du personnel n'ont fait l'objet d'aucune action volontariste à ce jour.

**Certains de vos employés se plaignent de l'irrégularité dans le versement de leurs salaires, qui n'arriveraient plus à temps fixe. Comment comptez-vous régler ce problème ?**

Permettez-moi de manifester, à nouveau, mon étonnement par rapport à cette question. Mon étonnement vient du fait que, sauf oubli de ma part, ce problème n'a jamais été évoqué par les agents en interne. De même, les délégués du personnel que je reçois régulièrement n'ont jamais fait état de cette situation. Pour répondre directement et précisément à votre question, les agents de la banque sont payés tous les 23, jours ouvrés du mois et ce, malgré nos difficultés.

**Depuis plusieurs semaines, il y a à la BGD comme qui dirait une divulgation du secret bancaire. Sur les réseaux sociaux, des sources indiquent que vos collaborateurs se sont investis dans une campagne de publication de prêts non remboursés; informations, semble-t-il, tirées de vos livres comptables. Peut-on avoir plus d'éclairage sur cette autre affaire ?**

Tout d'abord, je vous remercie de me donner l'opportunité de pouvoir présenter en toute objectivité et transparence la position de la Banque Gabonaise de Développement sur cette affaire. Le 20 avril dernier en effet, des informations concernant les opérations de la banque avec certains de ses clients ont été diffusées sur des réseaux sociaux ; informations

relayées quelques jours plus tard dans certains journaux de la presse écrite.

La présentation et l'exploitation déformées et orientées de ces informations, avec des affirmations et des accusations gratuites et sans preuves, montrent clairement la volonté de leurs auteurs, de nuire à l'image de la banque et à la réputation de son management. Est-ce que cette campagne a été orchestrée par les collaborateurs de la banque ? Je n'en sais rien, mais je ne le pense pas. Toutefois, les informations diffusées ont été obtenues avec des complicités internes que nos enquêtes ont permis d'identifier, et qui se résument à une personne. Selon les informations actuellement en notre possession, il s'agirait d'un cas isolé qui fait donc l'objet d'une procédure disciplinaire.

**Surprenant de la part de vos propres collaborateurs. Ne sont-ils pas en train d'exprimer publiquement une frustration interne non comblée par la hiérarchie ?**

Je vous rappelle, une fois encore, que nos enquêtes internes n'ont identifié qu'une personne et pas plus. Pour le reste, comme vous le savez, dans toute organisation, quelle que soit sa nature et son domaine d'activité, il existe toujours des éléments imprudents, inconséquents, indéliçables et malveillants qui sont animés par des sentiments pas toujours prévisibles. Et la BGD ne fait malheureusement pas exception à cette réalité, surtout dans le contexte d'une entreprise qui est dans un processus de restructuration et de redressement qui implique la prise de décisions et la mise en place de mesures parfois difficiles du point de vue social.

**Dans un communiqué publié dans notre journal, vous annoncez une investigation interne visant à démasquer les auteurs des accusations contre la BGD, et ensuite saisir le B2. A quel niveau en êtes-vous ?**

Tout d'abord une précision. Nous avons effectivement publié un communiqué dans votre quotidien, en relation avec cette campagne de dénigrement. Nous avons indiqué que des enquêtes internes étaient en cours et que le cas échéant, nous saisirions les juridictions compétentes. Mais nous n'avons à aucun moment indiqué de façon précise que nous saisirions le B2 !

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Comme je l'ai tantôt indiqué, les enquêtes que nous avons menées en interne ont permis de mettre en évidence une série de faisceaux d'indices concentrés sur un collaborateur ayant contribué à sortir de la Banque, les informations qui ont été diffusées.

Par ailleurs, comme je l'ai également indiqué tantôt, ce collaborateur qui est un cas isolé, fait l'objet d'une procédure disciplinaire, conformément à notre règlement intérieur et aux textes en vigueur.

**Avez-vous pris des mesures correctives en interne pour renforcer la sécurité des informations des comptes clients, qui ont certainement été offusqués par cette manœuvre malveillante ?**

Nous avons bien entendu pris des mesures correctives en la matière. Vous noterez d'ailleurs que nous avons très vite détecté l'origine des fuites, ce qui montre le relatif bon

fonctionnement de notre système de contrôle informatique. Bien que le risque zéro n'existe pas, nous avons par ailleurs pris des mesures préventives pour que de tels événements ne se reproduisent plus à l'avenir.

**A ce sujet, on vous accuserait d'octroyer des crédits de manière frauduleuse à des personnes physiques et morales, en recevant des rétro-commissions allant de 15 à 20% du montant de ces crédits. Des allégations somme toute graves ...**

Bien évidemment, je réfute d'emblée ces allégations gratuites et sans preuves. Mais d'abord qu'entend-on par « octroyer des crédits de manière frauduleuse » ? Permettez-moi sur cette question, d'être un peu technique en vous décrivant succinctement le processus d'octroi de crédit à la BGD. Sachez que toute demande de financement fait l'objet d'une succession d'études, examens et analyses. Le dossier du client est reçu par les équipes commerciales (gestionnaires, chefs d'agences, directeur de l'exploitation...) qui effectuent une première étude. En cas d'avis favorable, le dossier est transmis aux équipes des contrôleurs et d'analystes de crédits qui, à leur tour, font une contre étude.

L'étude des équipes commerciales et la contre étude des contrôleurs et analystes de crédits sont ensuite examinées, pour décision, en Comité des engagements, organe qui regroupe les principaux responsables de la banque concernés par les activités de crédits (direction générale, commerciaux, contrôleurs de conformité, juristes, etc.). Les décisions du Comité des engagements sont prises par consensus, en tenant compte des avis de tout le monde et la fiche de décision est signée par tous les responsables.

Au-delà des pouvoirs du Comité des engagements, c'est-à-dire la direction générale, le dossier est transmis au Conseil d'administration de la banque pour examen, analyse et décision finale. Comme vous le voyez, la décision d'accorder un crédit n'est donc pas prise par un seul individu, y compris le directeur général dans son coin. Et d'ailleurs, la demande de crédit initiale est souvent réaménagée à savoir renforcement des garanties, révision de la durée de remboursement, etc.

**Et sur les rétro-commissions de 15 à 20 % que l'on vous accuse de percevoir ?**

Pour ce qui est de l'allégation concernant les rétro-commissions, pouvez-vous imaginer ce que cela représente 15 à 20% ? Cela signifie par exemple que sur un crédit d'un montant de 1 milliard de Fcfa, le montant de la rétro-commission serait compris entre 150 et 200 millions de Fcfa. Autrement dit, une somme que le client devrait rembourser alors qu'il ne l'a pas reçue.. C'est tout simplement grotesque et infondé ! Je réaffirme qu'il s'agit là d'accusations gratuites et sans preuves pour faire sensation. Pour terminer, je voudrais rappeler que les activités bancaires sont parmi les plus encadrées, les plus contrôlées et les plus surveillées dans le monde.

Suite en page 5

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 05/05/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0927	1USD =	600,308	1 USD	618,318	CAC 40	05/05/2017	5 372,42
		CAD	1,5010	1CAD =	437,013	1 CAD	450,124	DOW JONES	05/05/2017	20 951,47
		JPY	123,3100	1JPY =	5,320	100 JPY	5,479			
		GBP	0,8477	1GBP =	773,854	1 GBP	797,069			
		CHF	1,0843	1CHF =	604,959	100 CHF	623,11			
		ZAR	14,7991	1ZAR =	44,324	100 ZAR	45,65			
		MAD	10,8412	1MAD =	60,506	1 MAD	63,88			
		CNY	7,5350	1CNY =	87,055	1CNY	89,67			
		KES	113,2500	1KES =	5,792	1KES	5,97			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril  
05 Mai 2017: 47,54**